

Feuillet n° 88/2025

**Arrêté n°2025/59**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LA PRATIQUE DU V.T.T.**

Le Maire de la Commune de SAINT-AVENTIN,

- Vu les articles Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,
- Considérant le développement de la pratique du VTT sur le territoire communal tant sur les parcours et/ou itinéraires créés à cet effet que sur les itinéraires existants,
- Considérant que certains itinéraires peuvent être simultanément empruntés par des pratiquants de VTT, des promeneurs, des véhicules motorisés ou des animaux,
- Considérant la déclivité et la sinuosité de certains de ces tracés,
- Considérant les risques de collisions qui résultent d'une telle situation,
- Considérant la nécessité de réglementer cette pratique afin de garantir la sécurité publique et le respect de l'environnement,
- Vu la délibération dn°2025/48 relatives aux parcours VTT au départ de Superbagnères,
- Vu les informations transmises par mail par Monsieur RAMOND Daniel représentant l'ONF relatives aux travaux de réfection de la route forestière de Téchous empruntant en partie le parcours n°16 « La soulan » ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 – Fermeture du parcours n°16 la Soulan**

Le parcours VTT n°16 « La Soulan » est fermé à compter du 01/10/2025 en raison des travaux engagés par les services de l'ONF sur la route forestière de Téchous.



**ARTICLE 2 – Application Affichage et Notification**

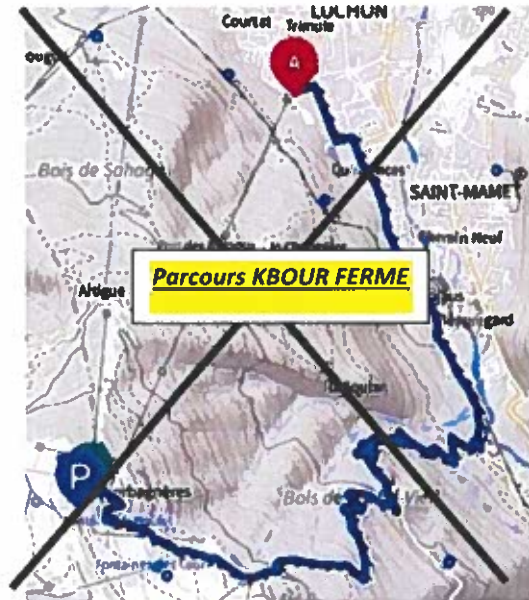
Le présent arrêté sera affiché, en mairie, au départ et à l'arrivée de la télécabine LUCHON SUPERBAGNÈRES, ainsi qu'au départ du Centre de Loisirs « VTT LUCHON LOURON TOURISME ». Mrs. le Président et Directeur du SMO ainsi que M. le Président de l'Association "V.T.T. LUCHON LOURON" et Mr le Président de la CCPHG sont chargés, les services de l'O.N.F ; chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAGNÈRES DE LUCHON et du PGHM . Un exemplaire sera transmis au contrôle de légalité.

Fait à SAINT-AVENTIN, le 23/07/2025  
Le Maire, Jean-Claude TINE

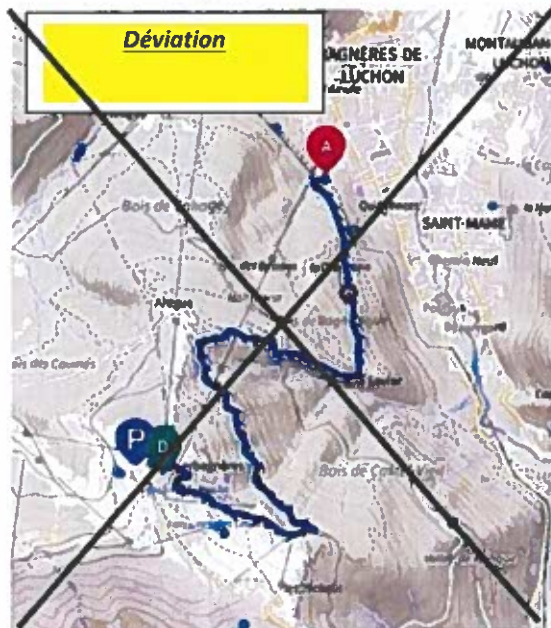


Rappel info. Parcours délibération 2025/48

Parcours 15 : Kbour



Parcours 16 : Soulan



Parcours 17 : Sahage

